

du mois de mai. Les paroles prononcées dans le moment même...

Peu de jours avant le second incendie, il tient au sieur Per-

Il est vrai que, pour donner l'emploi de son temps et ex-

Enfin, l'attitude de Vincent est venue donner à ces charges

L'accusé Vincent est âgé de trente-huit ans et a deux

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS (6^e ch.).

Présidence de M. Lepelletier d'Aulnay.

LE CAFÉ-ANGLAIS. — MAISON DE JEU CLANDESTINE.

Une prévention de tenue de maison de jeu clandestine

Les témoins entendus, presque tous abonnés d'une

Le prévenu Desparros n'a pas cru exposer M^{me} Lourdine

M. Pujet, substitut, a soutenu la prévention.

Le baccarat, a-t-il dit, partage avec le lansquenet la faveur

Toutefois, ajoute l'organe du ministère public, nous ne

M^{me} Boinvilliers a présenté la défense de M^{me} veuve Lour-

Le Café Anglais, a-t-il dit, est un des établissements de ce

Le défendeur fait connaître que les choses ne se passent pas

C'est là que se donnent rendez-vous les gens les plus riches et

Le défendeur fait connaître que les choses ne se passent pas

M^{me} Léon Duval a plaidé pour le prévenu Desparros un moyen

Le Tribunal, après délibération en la chambre du conseil,

« En ce qui touche l'exception présentée par Desparros;

« Attendu qu'en admettant que le fait d'avoir tenu un jeu de

« Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats que,

« Qu'en outre cette réunion était essentiellement clandestine;

« Que s'ils ne prélevaient pas directement, et en argent, une

« Sans s'arrêter à l'exception proposée, le Tribunal se déclare

« Sans s'arrêter à l'exception proposée, le Tribunal se déclare

NOMINATIONS JUDICIAIRES.

Par décret du président de la République, en date du

Conseiller à la Cour d'appel de Metz, M. Antoine Mathieu,

Procureur de la République près le Tribunal de première

M. Paris, 24 février 1842, substitut à Vouziers; — 24 mars

Procureur de la République près le Tribunal de première

M. Thilloz, 20 août 1849, substitut à Rocroy.

Substitut du procureur de la République près le Tribunal

TIRAGE DU JURY.

La Cour d'appel (1^{er} ch.), présidée par M. le président

Jurés titulaires: MM. Goupil, maître d'hôtel, rue Monthyon,

Jurés suppléentaires: MM. Magne, architecte, rue de Pa-

Le prévenu: C'est possible, car je ne le connais pas du

Le prévenu: Je suppose qu'il est question de mon eau

M. le président: Mais votre vulnérable n'est pas com-

Le prévenu: C'est possible, car je ne le connais pas du

M. le président: Cette pièce que vous nous faites passer

Le prévenu: Je sais bien; que voulez-vous? l'Acadé-

En conséquence, le Tribunal le condamne à 25 francs

— Les sieurs Girard, Luidié et Devallée, pharmaciens,

— En vertu d'un arrêté de M. le ministre de l'instruction

Les docteurs en droit qui voudraient prendre part à ce

— M. Brière de Valigny, nommé substitut du procureur

— La femme Pichon, condamnée samedi dernier à la peine

— Le Tribunal de police correctionnelle a condamné

Le sieur Courtet, marchand de charbon, rue Miromes-

Le sieur Decroix, épicer, rue de Chabrol, 14, à six

Le sieur Frenoy, boucher, passage du Renard, à Bel-

— La collection des Almanachs comique, prophétique

L'un de ceux-ci, l'Almanach du Bien-Etre universel,

Les publicateurs du premier, qui sont des ouvriers ty-

M. Goupil, qui n'a pas vu à un acte de bien-être un-

M. Goupil s'était présenté chez le sieur Chabot-Fonten-

La saisie de 6,000 exemplaires de l'Almanach du Bien-

Nonobstant ce désistement, l'affaire a été renvoyée de-

Les prévenus sont assistés de M^{me} Henri Celliez, avocat.

M. le substitut Oscar de Vallée soutient que le délit

M^{me} Henri Celliez, au contraire, soutient en droit que le

Le Tribunal, attendu que la contrefaçon implique tout à

Le sieur Lemoine Boulleux, vieillard d'une veurde extraor-

M. le président au prévenu: Vous n'avez pas de di-

Le prévenu, gaiement: Non, Monsieur; je suis tout bon-

M. le président: Vous-avez annoncé et mis en vente un

Le prévenu: Je suppose qu'il est question de mon eau

M. le président: Mais votre vulnérable n'est pas com-

Le prévenu: C'est possible, car je ne le connais pas du

M. le président: Cette pièce que vous nous faites passer

Le prévenu: Je sais bien; que voulez-vous? l'Acadé-

En conséquence, le Tribunal le condamne à 25 francs

— Les sieurs Girard, Luidié et Devallée, pharmaciens,

— En vertu d'un arrêté de M. le ministre de l'instruction

Les docteurs en droit qui voudraient prendre part à ce

pellent dans leurs dépositions, à l'audience, les faits à la

Le Tribunal condamne le sieur Girard à quinze jours de

— Le sieur Bergevin est traduit devant le Tribunal de

M. le président, au prévenu: Vous n'avez pas été reçu

Le prévenu: Non, Monsieur, je suis élève en méde-

M. le président: C'est possible, mais tout cela ne vous

Le prévenu: Un homme se mourait, on était venu ré-

M. le président: En tout cas, je n'aurais pas délivré

Le prévenu: Je vous ferai observer que je n'ai signé

M. l'avocat de la République Sallantin: J'ai là sous

Le Tribunal condamne le sieur Bergevin à 30 fr. d'a-

— La nuit dernière, vers deux heures du matin, un

« Au secours! au voleur! » vint soudainement répandre

Le tapage et les cris redoublaient lorsque les agents ar-

D'après ce qu'on déclarait les voisins, il se croyait en

butte aux persécutions des membres de la société des

— Une scène de désordre et de violences avait lieu,

hier dans la soirée, sur le boulevard Monceau. Trois in-

— L'individu arrêté, ayant donné son nom, déclaré n'être

— La route de Paris à Bondy a été hier le théâtre d'une

M^{me} D... demeure à Bondy, où elle exerce la double

— Plus morte que vive, M^{me} D... n'osa prononcer un seul

— Le Tribunal, après délibération en la chambre du conseil,

— Le Tribunal, après délibération en la chambre du conseil,

— Le Tribunal, après délibération en la chambre du conseil,

— Le Tribunal, après délibération en la chambre du conseil,

— Le Tribunal, après délibération en la chambre du conseil,

— Le Tribunal, après délibération en la chambre du conseil,

— Le Tribunal, après délibération en la chambre du conseil,

— Le Tribunal, après délibération en la chambre du conseil,

DÉPARTEMENTS.

LOIRET (Orléans), le 17 novembre. — Le sieur Giraud,

